

Déclaration liminaire au CHSCT du 15 mars 2022

Monsieur le président,

Comment commencer une déclaration liminaire dans la période, sans faire référence à la guerre en Ukraine, qui ramène la population européenne aux pires heures du siècle dernier, ce qui démontre si besoin était, toute la pertinence de la déclaration de Jean Jaurès, qui avait affirmé que « **le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage** ».

Les confédérations syndicales CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC ont dénoncé l'agression contre l'Ukraine décidée et mise en œuvre par le gouvernement de la Russie.

Il s'agit d'une guerre, en violation de la souveraineté d'un pays, en violation du droit international et des principes fondateurs de la Charte des nations unies.

Alors que plusieurs centaines de victimes civiles sont d'ores et déjà à déplorer, les confédérations expriment leur soutien aux populations, travailleurs et à leurs syndicats qui sont d'ores et déjà victimes, comme elles le sont toujours lors des conflits.

Elles appellent à l'arrêt immédiat de cette agression et au retrait des troupes russes du territoire ukrainien.

Les confédérations syndicales ont appelé à la solidarité syndicale mondiale pour la paix immédiate. Elles ont réaffirmé avec force le préambule de la constitution de l'OIT (Organisation internationale du travail) affirmant qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.

Les considérations plus matérielles du niveau des salaires et des prix en France pourraient, en regard de cette situation de guerre, paraître moins prégnantes. Pour autant, les revendications de la population en la matière sont exprimées depuis de nombreuses années et ont fait l'objet de manifestations syndicales et des citoyens (gilets jaunes) en nombre au cours des trois dernières années, et ce, malgré la situation sanitaire. **L'accélération de l'inflation depuis quelques mois, notamment en matière énergétique, plonge nombre de nos concitoyens dans des difficultés immenses.**

Au niveau de la Fonction publique, persistant dans leur politique en faveur des riches et au détriment de l'immense majorité des salariés, le président de la République et sa ministre en charge de la Fonction publique ont décidé, contre l'avis de tous les syndicats, de ne procéder à aucune augmentation générale des salaires des plus de cinq millions d'agentes et d'agents des trois versants et ce, jusqu'à la fin de leur mandature. De fait, en prenant en compte le processus des élections politiques (présidentielles puis législatives), cela revient à dire que la valeur du point d'indice, base des traitements de tous les personnels, restera gelée à minima jusqu'à l'automne prochain.

Les carrières en sont rendues à un état de délitement tel qu'un agent de catégorie C partant du premier grade et parvenant au sommet du deuxième gagnera en moyenne... 15 euros par an ! Au rythme actuel de l'augmentation du coût de la vie (au minimum 3 % en glissement annuel), les mois prochains seront synonymes de pertes de pouvoir d'achat encore aggravées et de situations plus que préoccupantes. Si, comme il est prévisible, une nouvelle revalorisation légale du SMIC intervenait cet été, un cadre de catégorie A sera recruté à peine 11 % au-dessus du salaire minimum.

Il est donc plus que temps de mettre un terme à ces politiques d'austérité !

Et il n'est plus question qu'on nous réserve la ritournelle du coût prohibitif de l'augmentation de la valeur du point. **Depuis 2000, pendant que les pouvoirs exécutifs successifs bloquaient les salaires des fonctionnaires, la fortune des milliardaires français a été multipliée par 6, s'accroissant de plus de 400 milliards d'euros !** Sur les deux dernières années (2020 et 2021), les entreprises du CAC40 ont engrangé près de 140 milliards de profits dont les trois quarts ont servi à verser des dividendes juteux – ou à procéder à des rachats d'actions – à des actionnaires déjà gavés !

Dans le cadre de sa campagne, la CGT revendique en urgence une augmentation de 10% de la valeur du point. En solde net (une fois pris en compte les rentrées liées aux cotisations sociales salariées et impôts), le coût se situe à environ 12 milliards d'euros. 12 milliards d'un côté pour plus de 5 millions d'agentes et d'agents et 400 milliards pour moins de 50 personnes, les exigences de la CGT n'ont vraiment rien d'exorbitantes, c'est le moins que l'on puisse dire ! Une dernière donnée pour s'en convaincre. **De 2010 à 2021, la part des rémunérations et retraites versées aux ayants droit de la Fonction publique a reculé d'environ un point dans les richesses créées (le fameux PIB). En espèces sonnantes et trébuchantes, cela représente à peu près 25 milliards d'euros. Tout cela confirme que de fortes augmentations générales des salaires sont à la fois justes socialement et possibles économiquement.**

C'est notamment à ce sujet que **les confédérations syndicales CGT- FSU - Solidaires et UNSA, les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL appellent, dans le prolongement du 27 janvier, à une journée de grève et de manifestation interprofessionnelle ce jeudi 17 mars.**

Ah, un instant, je viens de recevoir un texto. Excusez-moi ... Dernière minute ! « Breaking news », comme disent les anglo-saxons : le gouvernement vient d'annoncer une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires « cet été ». Mais, n'y aurait-il pas des élections dans les mois qui viennent ? Le gouvernement Macron, qui a détricoté le statut de la Fonction publique pendant son mandat au travers de la loi « transformation de la Fonction publique » et du code de la Fonction publique vient de se rappeler que les 5,6 millions de fonctionnaires pouvaient voter (en général, c'est d'ailleurs une des catégories sociales professionnelles qui s'exprime le plus) et donc, après l'annonce du coup de pouce concernant le prix de l'essence (coup de petit doigt serait plus exact), voici qu'il annonce (sans la chiffrer) une augmentation du point d'indice, dont la ministre de la Fonction publique avait garanti le gel jusqu'au bout du mandat. **Cette annonce, l'avant-veille d'une mobilisation sur les salaires et les pensions ne doit duper personne et, au contraire, nous pousser à revendiquer le plus massivement possible notre dû, c'est-à-dire le rattrapage de l'inflation depuis 2000** (car l'inflation n'a pas débuté en France au mois de janvier dernier, M. Macron, rendez l'argent !). Pour clore sur ce sujet, il est également urgent de revaloriser les indemnités kilométriques des agents nomades, avant que les déplacements ne leur coûtent plus cher que ce que leur rapporte une journée de travail.

Tout va mal aux Finances en matière de rémunérations, mais pas seulement !

M. le président, le 10 mars dernier, le ministre tristement célèbre Dussopt n'a pu que constater, même s'il a joué les fantômes de Bercy, **la force du mouvement social unitaire douanier**: l'intersyndicale, appuyée par plusieurs centaines de douaniers en colère sur le parvis de Bercy où la préfecture nous avait dédaigneusement cantonnés, forte de **taux de grève avoisinant les 50% dans la direction Occitanie et plus de 30% sur le national, malgré le télétravail, malgré le pouvoir d'achat en berne**, a été reçue par le chef de cabinet du ministre. La solidarité et l'attachement fort des douaniers à leurs missions et leurs conditions de travail ont surpassé la division entretenue, l'affaiblissement syndical recherché, le lâchage des missions et des métiers savamment organisés par nos dirigeants. Bon, ne nous leurrions pas, si des négociations sont entamées, si un calendrier très serré a été avancé, pour l'enveloppe on repassera... Comme à chaque fois, le nerf de la guerre sera financier... Qu'importe, l'administration est obligée de réagir à l'exaspération grandissante et est contrainte de négocier; croyez-le ou non, ça fait du bien. Nous continuerons à tordre son bras ultralibéral, de toutes nos forces et nos solidarités.

À l'ordre du jour de ce CHSCT, le point 2 revient sur la très formelle note d'orientation 2022, si représentative de l'ambiance de cette administration: **comme à l'accoutumée, les mots sonnent creux face aux actes**. C'est un noble combat d'affirmer vouloir lutter contre les **violences sexistes et sexuelles**, parlez-en à cette agente de la direction générale des Douanes qui a vu son harceleur sexuel dérouler une carrière sans tâche tout au long des huit ans de procédure qui ont mené à sa condamnation par les tribunaux pénaux...Vous ne pourrez pas l'appeler, cette agente démolie par ces actes délictueux, son bureau, ou plutôt son placard à la DG n'a ni téléphone ni accès internet. Le bonheur de la revoir, sans doute...

En parlant de **discriminations**, vous pourrez peut-être par contre téléphoner à cette directrice interrégionale, si méritante que la légion d'honneur qu'elle a reçu et sa promotion au poste de sous-préfet ont élégamment fait oublier la volée de bois vert demandée sans succès par le défenseur des droits à son encontre pour des faits de harcèlement grave. Vous pourrez également nous donner des nouvelles d'un heureux retraité à la direction de Perpignan qui, pour finir, n'a pas eu trop de foudres à subir avant de goûter un repos mérité, malgré des attitudes maintes et maintes fois équivoques et signalées.

Enfin, M. le président, nous vous l'avons déjà maintes fois exprimé, **nous n'en pouvons plus de cette organisation douanière qui consacre au détriment des agents la faillite des centralisations et regroupements**: faillite du CSRH, faillite de Chorus, faillite de la gestion comptable. Services RH et PLI isolés dans des tours d'ivoire loin des services, multiples erreurs sur les pré-traitements et demandes de remboursement de sommes importantes à des agents fragilisés financièrement, dispositifs d'accompagnement aux retards d'allumage, procédures inhumaines de licenciement. Quel fracassant succès !

Tiens, à ce sujet, nous aurons des questions à vous poser, messieurs les administrateurs, tant la date fatidique de la fin de nos instances approche à grands pas...**Que va-t-il se passer, quand les CSA de chaque administration couvriront des interrégions entières, à quoi servira la chaîne de prévention et quelle oreille aura ses travaux à la direction interrégionale ?** Vu la déconnexion actuelle entre le CHSCT 31 et la direction interrégionale des Douanes, on craint à la fois pour les agents et pour la crédibilité de la chaîne de prévention. Ah, mais le document d'orientation prévoit de "Consolider et ancrer la culture de la prévention dans le quotidien du travail"? Tout va bien alors, on a eu peur !

Au niveau de la prévention, la note d'orientation redécouvre l'Amérique, un peu comme chaque année. Il y est écrit qu'à l'issue des chantiers menés par l'ANACT sur le télétravail, « un kit d'outils pour discuter du télétravail dans son service qui sera constitué d'outils opérationnels ». Nous rappelons que lors du CTL demandé par la CGT et Solidaires en janvier 2021, des réunions sur l'organisation du travail avaient été actées par le directeur régional. Une petite poignée se sont tenues depuis cette date. **Ce n'est pas la note d'orientation 2022 du secrétariat général, validée ou non par les organisations syndicales, qui changera les choses, si la volonté d'agir n'est pas davantage présente. Bla, bla, bla, bla ...**

Dernier petit détail, au regard de la nécessité affirmée "d'utiliser les crédits des CHSCT pour contribuer à la culture de prévention", sans revenir sur un débat assez lourd dans cette instance, **la CGT réaffirme qu'elle sera attentive à chaque fois à ce que chaque ligne de budget financée par ce CHSCT soit évaluée à l'aune de cette ambition**.

S'agissant de souffrance au travail, à la DRFiP, les collègues sont de plus en plus blasés par les conditions de travail qui leur sont imposées : toujours plus avec moins de moyens, moins de contrôles, moins de plages horaires de réception du public, moins de droits et garanties pour les personnels, moins de visibilité sur l'avenir, moins de rémunération par rapport au coût de la vie, moins de perspectives d'évolution, industrialisation du travail, insatisfaction croissante des usagers...

Notre ancien ministre M. Darmanin, s'était fait le chantre de l'accueil de proximité avec son projet de « NRP » : « aucun contribuable à moins de 30 mn d'un accueil des Finances publiques ». Le

résultat des courses après deux ans d'expérimentation (certes un peu perturbés par la pandémie) est une mise en place « aux forceps ». Certains collègues, attirés par le contact avec les usagers, ont été volontaires pour exercer cette mission d'accueil. Les conditions de l'exercice de la mission ne sont pas sans poser question.

Diverses expressions des agents des services impôt des particuliers (SIP) qui interviennent dans ces accueils nous ont d'ores et déjà permis de relever **quelques dysfonctionnements** :

- *signalétique et communication sur l'existence du service faibles ou inexistantes*
- *la sécurité de l'agent n'est pas assurée partout de la même manière et bien souvent de façon moindre que dans les trésoreries ou SIP (agent isolé dans une structure, pas de bouton d'urgence dans le box d'accueil ...)*
- *problèmes de connexion internet et de réseau sur certain sites*
- *manque de prises électriques*
- *ménage inexistant*
- *plexiglas de protection non fixés*
- *téléphones portables attribués ne permettant parfois pas le partage de connexion (manque de données mobiles dans le forfait)*
- *manque de confidentialité du bureau*
- *exiguïté du local*
- *agents non intégrés dans les processus d'évacuation de la collectivité accueillante*

Mais encore faut-il qu'il y ait une volonté de les résoudre. Il ne suffit pas de mettre en avant sur l'intranet local un accueil de proximité « 4 étoiles » (Fronton) pour masquer la forêt des accueils « Eco + » qui parsèment le département.

Pour les usagers de ces accueils de proximité, c'est un service moindre que celui qui était dispensé dans un site de pleine compétence (même si l'administration communique officiellement sur une liste de 14 missions qui doivent être dispensées, sans que les agents soient formés complètement) et surtout avec des horaires d'ouverture qui varient d'un point à l'autre du territoire. **Les citoyens de Saint-Béat bénéficient-ils d'une imposition minorée pour n'avoir droit qu'à trois heures d'ouverture par semaine alors que d'autres citoyens bénéficient de douze heures ?** Dans un service de pleine compétence, les plannings d'accueil permettaient une continuité quasi entière du service public alors que dans ces accueils de proximité, l'ouverture du guichet est soumise aux aléas des disponibilités de l'agent désigné (congés, maladie, formations ...)

En bref, il s'agit bien d'un sous-service public qui est administré aux usagers et de conditions de travail low-cost qui sont imposées aux collègues. Comme on dit en langage courant, « loin des yeux, loin du cœur », les sort des usagers et des collègues est moins « émouvant » quand il se situe à quelques encablures de la « chaîne de commandement ».

Une autre constante du service public du 21^e siècle est **la numérisation à marche forcée de l'accès au service public.** Dans notre administration comme dans toutes les autres, un effort particulier est demandé à ceux qui ont le plus de difficultés à le fournir, que ce soit par manque de culture informatique, manque de matériel ou d'un entourage apte à les seconder dans les démarches numériques obligatoires. Dans l'introduction du nouveau rapport sur le sujet de la fracture numérique paru le 16 février dernier, la défenseure des droits Claire Hédon souligne : **« Dans les permanences de nos délégués territoriaux arrivent des personnes épuisées, parfois désespérées, qui font part de leur soulagement à pouvoir, enfin, parler à quelqu'un en chair et en os ».** Cette phrase, M. le président, combien de fois les collègues qui officient dans nos services l'ont-ils entendue ? Treize millions de personnes, soit une sur cinq, peinent avec le numérique sans que jamais cette problématique soit prise à bras le corps par les dirigeants du pays. Le précédent rapport du défenseur des droits date de 2019 et rien n'a changé. La pandémie de Covid n'a fait que démontrer un peu plus cette fracture, en généralisant le recours au télétravail, à la télémédecine, à l'école à distance, elle a accru cette relégation technologique des populations défavorisées. **Mme Hédon a estimé dans ce rapport que la situation « tendait à**

se dégrader » et a rappelé que « nul ne peut être privé de ses droits et de ses prestations au motif qu'il ne recourt pas au numérique lors de ses échanges avec l'administration ». La ministre de la transformation et de la Fonction publiques, le même jour que la sortie du rapport, a annoncé dans un entretien au Figaro, le 16 février 2022, « la disponibilité prochaine, d'ici fin 2022, de 150 à 200 démarches administratives les plus courantes en accueil physique et par téléphone ». Il ne s'agira cependant pas de rouvrir les accueils physiques dans les différentes administrations. Cette fois-ci, l'accueil physique des usagers se ferait dans les espaces France Services. « Les logiciels utilisés par les agents seront mis à jour pour permettre de déposer, au nom des usagers, des dossiers pour diverses démarches administratives. Les agents de ces établissements seront, quant à eux, formés à ces nouvelles activités ». **De quels agents parle-t-on, M. le président, quand depuis des années, ce sont de 1500 à 2500 agents par an qui disparaissent de l'administration fiscale (20 845 suppressions entre 2012 et 2022, majoritairement des agents de catégories C et B) ?** Toujours plus de communication pour rassurer (pour tromper?) la population, toujours plus de plans de suppressions d'emplois qui mettent à mal la réalisation des missions !

Outre les souffrances infligées aux contribuables et aux personnels, cette administration sans moyens humains montre aussi ses limites en matière de dépense des fonds publics.

Si notre organisation syndicale le dénonce depuis des années en matière de TVA, deux exemples récents de dépenses de l'État sans contrôles démontrent à notre sens que le numérique ne peut avoir de sens sans l'apport humain indispensable à la chaîne de travail.

– premièrement, **les dépenses liées au fonds de solidarité en faveur des entreprises** pour les aider à amortir les conséquences de la pandémie de Covid sur leur activité. D'après les premières estimations gouvernementales, ce ne sont pas moins de 174 millions qui ont été versés à tort et dont nous ne reverrons que très peu la couleur dans les caisses de l'État, compte tenu de la fraude qui s'est organisée autour de ces remboursements. Pour aider au plus vite les entreprises, des contractuels ont été embauchés et formés rapidement et les consignes étaient claires : remboursez, remboursez vite, on verra après. Aujourd'hui, nous voyons que des dizaines de milliers de titres de perceptions sont émis et doivent être recouverts par le service des recettes non fiscales, sans effectif supplémentaire et sans espoir de recouvrer grand-chose.

– ensuite, un phénomène plus récent constaté dans les services impôt des particuliers, dans lequel **une fraude à la déclaration corrective des revenus a été constatée en fin d'année 2021, fraude qui n'est rendu possible que par le manque de moyens humain dans nos services**, les listes de vérification avant remboursement existant mais n'étant pas exploitées. Cette correction a été rendue possible par la mise en place du prélèvement à la source et l'ouverture massive à la gestion par le contribuable lui-même de son espace fiscal personnel. **Faire exécuter le travail des agents des Finances public par l'utilisateur est certes un moyen simple de supprimer davantage d'emplois, mais combien de millions d'euros supplémentaires ont à ce titre rejoint des comptes bancaires ouverts pour l'occasion à l'étranger par des escrocs bien informés ?**

Les centaines de millions d'euros indûment versé, ajoutés au 80 à 100 milliards de fraude et d'évasion fiscale, ajoutés aux fraudes massives que ne combattent plus nos collègues douaniers dont l'administration a été laminée en quelques années, aux contrôles de plus en plus rares de l'inspection du travail et des organismes de gestions des prestations sociales, auxquelles s'ajoutent les exonérations massives de cotisations sociales accordées aux entreprises jusqu'à 1,6 SMIC, le chômage de masse... font que les recettes de l'État et des organismes censés être au service de l'intérêt général sont en chute libre.

Ceci permet au ministre (et tous ses prédécesseurs depuis une quarantaine d'années), de répéter à qui veut l'entendre que « nous ne pouvons plus nous permettre », « il faut réformer le pays » ... et de saper année après année le service public, tout en continuant de communiquer malgré tout sur son amélioration.

Ceci permet aujourd'hui de continuer à promettre à nos collègues plus « d'humanité », tout en continuant à les plonger au fil des mois dans des conditions de travail plus difficiles et de les assigner par exemple au tribunal administratif (mention spéciale à la DRFiP) quand ils vous disent un peu plus fort qu'à l'accoutumée que ces conditions ne sont plus acceptables.

La défenseure des droits a écrit dans son rapport : « Pour beaucoup, la dématérialisation forcée n'a pas représenté une simplification mais une forme de maltraitance institutionnelle ». Nous partageons intégralement cette appréciation.

Nous ajoutons à cela que cette « forme de maltraitance institutionnelle » s'exerce également envers les personnels des Finances . Cette instance va être en « phase terminale » cette année dans la Fonction publique, comme elle l'a été dans le secteur privé sous l'égide la loi Travail chère à Hollande et Macron. Cela aura pour conséquence de réduire pour les collègues les moyens de se défendre face à leur employeur et conduira malheureusement à des situations telles celle que décrit un collègue des Douanes dans une fiche de signalement. **Ces situations nous conduisent à prévenir une nouvelle fois des risques que le syndrome « France Télécom » pourrait très bien se reproduire dans nos administrations, au fur et à mesure que l'étau se resserre sur les personnels.** Qui sera le grand gagnant de ce désengagement de l'État, de cette déréglementation des contrôles ? Les capitalistes cités en amont, qui bâtissent leurs empires plus aisément lorsque les règles s'estompent ou disparaissent se frottent les mains depuis un demi-siècle. Et quand le capitalisme est à bout de souffle, un des recours ... c'est, malheureusement pour les peuples, la guerre, qui s'exerce régulièrement en Afrique, au Moyen-Orient et qui vient frapper depuis quelques semaines à la porte de l'Europe.

Un certain nombre de questions posées dans cette déclaration liminaire appellent des réponses concrètes de la part des responsables des directions et des acteurs de prévention présents dans cette instance. Tout ne relève pas « du niveau national », et, en tant qu'exécutants des réformes dans leur département, tous les dirigeants de chacune des directions sont responsables de la santé des personnels sous leur autorité.

La CGT alerte une fois encore solennellement le CHSCT sur le fait que le travail exécuté dans des conditions inhumaines tue, lentement en entraînant des pathologies « silencieuses » (dépressions, maladies cardio-vasculaires, cancers ...), parfois très rapidement lorsque l'agent décide qu'il ne supporte plus les conditions de travail ou de gestion de carrière qui lui sont imposées.

Le ministère des Finances se refuse depuis des années à communiquer en transparence au CHSCT ministériel, concernant les chiffres des suicides dans son périmètre. Pourtant, dépressions de longue durée et passages à l'acte ne sont pas absents de nos administrations. **Les périodes de profonds bouleversements qui ont débuté dans nos services doivent conduire à une vigilance accrue de tous.**

Il est du devoir et de la responsabilité morale de nous tous autour de cette table de tout mettre en œuvre pour mener une prévention sans faille sur ce sujet.

Il est de la seule responsabilité professionnelle et pénale des dirigeants des administrations et du ministre l'obligation de sécurité de résultat au ministère des Finances.